

Sujet : [INTERNET] avis consultation du public projet vectura beauchamp

De : Thomas COTTINET <cottinet.thomas@gmail.com>

Date : 20/09/2021 23:14

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Bonsoir Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver l'avis défavorable des six conseillers municipaux du groupe Changeons d'Ere à Taverny sur ce projet de site logistique gigantesque implanté en bordure de quartier résidentiel.

Bien cordialement,

Thomas Cottinet

président du groupe Changeons d'Ere à Taverny

— Pièces jointes : —

avis CET élus avis consultation public Vectura Beaucamp.pdf

30 octets

Changeons d'ère à Taverny

Taverny, le 19 septembre 2021

Thomas COTTINET
Catherine THOREAU
Franck CHARTIER
Sébastien DAVIGNON
Bilinda MEZIANI
Cédric LE ROUX

Élus municipaux du groupe « Changeons d'Ere à Taverny »

à l'attention de la Section des Installations Classées
Préfecture du Val d'Oise

Objet : avis à consultation du public projet « Vectura » à Beauchamp – avis défavorable et alerte des 6 élus municipaux représentant le collectif citoyen Changeons d'Ere à Taverny

Madame, Monsieur,

Nous sommes six élus et élus au conseil municipal de Taverny, membre du groupe « Changeons d'Ere à Taverny ». Tous les six nous sommes élus pour la première fois, depuis 2020.

Sur le manque d'information de l'avis à consultation du public : la première consultation avait oublié Taverny. Une nouvelle consultation a été initiée le 9 août, en plein été, peu visible à Taverny

Vu l'impact du projet sur le quartier nous regrettons dans notre avis du 23 avril le manque d'information à Taverny, alors même que la parcelle jouxte Taverny. Des habitantes et habitants directement concernés n'avaient pas été placés en situation de donner leur avis. Nous nous interrogeons alors sur la validité de l'avis à consultation avec une information du public aussi faible quant à l'existence de l'avis à consultation du public.

Nous remercions les autorités d'avoir relancés une procédure : mais en la lançant le 9 août, en plein été, celle-ci n'a été que très peu visible.

Nous sollicitons une extension d'un mois du délais jusqu'au 20 octobre. Il apparait en effet que de nombreux habitants découvrent complètement cette implantation.

De nombreuses habitations Tabernaciennes sont situées dans le rayon de 1 km : les Tabernaciens méritent une consultation suffisamment longue pour informer la population.

Sur le projet Vectura :

- est ce un site pour Amazon ?

Nous nous interrogeons sur le bénéficiaire final et principal de cette obscure opération, qui se distingue en implantant un site logisitique de zone industrielle à proximité des habitants. Amazon est il le principal opérateur concerné ? A qui cela profite-t-il ? Nous souhaiterions plus d'information sur les acteurs économiques impliqués dans ces aménagements industriels et dans la création de cette installation classée pour l'environnement. L'opacité laisse craindre un développement du site peu transparent.

- la localisation n'est pas adaptée : au vu de l'impact en termes de circulation (dangerosité, bruit, odeur, particules fines) associé aux risques liés au stockage de produit, il est incompréhensible qu'une telle Installation Classée Pour l'Environnement soit située en pleine zone urbaine sur une parcelle jouxtant un quartier d'habitation.

Les quais logistiques et bâtiments sont situés très près de deux zones résidentielles : la 1ère située au nord/nord-est du site. La seconde située au Sud/Sud Est, dont un stade, un centre aéré, un futur groupe scolaire, une maternelle.

Certes c'est le fruit de l'histoire, celle du site de l'ex 3M. Mais depuis, les normes, le bon sens environnemental et la prise en compte sérieuse de la santé publique se sont imposés dans les principes d'aménagement urbain et de localisation de sites logistiques ou industriels.

Couplé à l'insistance à consulter de la façon la plus discrète possible, cette anomalie dans la localisation constitue une atteinte grave au respect du cadre de vie, de la santé des habitants et de l'environnement.

- les risques de cette installation classée « pour l'environnement » (ICPE) sont très peu documentés dans le dossier de l'avis de consultation du public

Le dossier de la consultation est très pauvre et ne permet pas aux habitants de donner un avis en connaissance de cause sur l'ensemble des points suivants :

- **Nuisances liées à une très forte augmentation du trafic routier** : une activité 24h/24 7j/7 avec 550 rotations de poids lourds, de camionnettes et de voitures (1200 personnes). Il est indispensable de refaire des études réelles sur le trafic routier pour mesurer l'impact environnemental et en matière de sécurité des circulations. Avec l'utilisation du GPS, ce millier de véhicules supplémentaires (employés, livreurs, conducteurs) risque d'envahir les voies avoisinantes à la recherche d'un raccourci, d'un gain de quelques minutes : l'impact sur ces voies non conçues pour accueillir un tel trafic parasite n'est pas documenté ni pris en compte.
- **Pollution de l'air, émissions, rejets dans l'air de gaz à effet de serre, particules fines** : émissions de gaz d'échappement des poids lourds, camionnettes et véhicules légers, des gaz de combustion des groupes sprinkler et de l'hydrogène issu de la charge des batteries des chariots élévateurs et des équipements techniques. La question se pose quant à la

nécessité de mettre des capteurs de pollution de la qualité de l'air autour du site, d'analyser et de définir des mesures d'évitement et de réduction adaptées. Le dossier ne donne pas de garantie sur la maîtrise de l'impact d'une telle hausse du trafic routier sur la dégradation de la qualité de l'air pour les quartiers environnants.

- **Nuisances liées aux odeurs** de l'important trafic routier (gazole, essence)
- **Incendie et population : le stockage de matières combustibles diverses**, la combustion de produits représentent un danger pour la population. Quelles sont les informations détaillées pour apprécier ces risques et leur maîtrise ?
- **Nuisances liées aux bruits : l'activité 24h/24 7j/7 avec un important trafic routier et l'utilisation de matériel bruyant.** Il est nécessaire de mettre des capteurs de bruit autour du site, de refaire des études incluant les décibels (alarmes de recul) sur les engins, camions), et de définir des mesures d'évitement et de réduction adaptées. Le dossier donne peu d'incitations sur ce qui constitue un impact majeur de l'ICPE.
- **Émissions lumineuses : le site sera éclairé la nuit.** Les lumières doivent être prévues pour ne pas être orientées vers les bois et les riverains. Le dossier n'apporte pas de garanties sur ce point.
- **Impacts sur le milieu naturel :** ce projet a de forts impacts sur la biodiversité. Perturbation sur la faune et la flore. Une espèce déterminante ZNIEFF pour la région île de France a été identifiée. Il s'agit du Corynéphore blanchâtre. La réhabilitation de la voirie risque de l'impacter. Deux espèces de chauves-souris quasi-menacées en Île-de-France (pipistrelle commune - Pipistrellus pipistrellus - et pipistrelle de Nathusius -Pipistrellus nathusii), et deux espèces de reptiles (lézard des murailles- Podarcis muralis- et le lézard vert - Lacerta bilineata) ont été référencées. Quels impacts sur ces espèces ?
- **Impacts pour les sols :** Un état des lieux sur la pollution des sols a-t-il été fait pour le lot B ? Quel impact du rejet des eaux pluviales des toitures, des voiries sur les eaux souterraines ? Quels impacts du terrassement des grandes surfaces de stockage, de la voirie sur l'environnement ?

Du fait de toutes ces interrogations qui demeurent, du manque d'information dans le dossier, de l'opacité quant à l'implication éventuelle d'Amazon, du choix de consulter Taverny en plein été, et du fait de l'impact disproportionné du site à proximité d'habitations, nous nous prononçons contre cette installation classée pour l'environnement et les risques qu'elle porte. Nous appelons à ce qu'un effort conséquent soit fait pour quantifier l'impact de l'ICPE sur la qualité de l'air, le bruit, l'odeur et la dangerosité de la circulation : pour que des mesures soient prises afin de recalibrer significativement ce projet qui n'a pas sa place dans un tel environnement si proche des habitations.

Cordialement,

Les élus du groupe « Changeons d'Ere à Taverny »

Thomas COTTINET Catherine THOREAU Franck CHARTIER

Sébastien DAVIGNON Bilinda MEZIANI Cédric LE ROUX

